

DOSSIER D'INSCRIPTION

SCOLAIRE

ville de villeurbanne

ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Enfant

NOM : **Prénom :**
Date de naissance : **Lieu :**
Sexe : Féminin Masculin
Adresse :

Responsables légaux de l'enfant

Situation familiale :

Marié(e) Pacsé(e) Vie maritale Divorcé(e) Séparé(e) Veuf (ve) Célibataire

Responsable légal	Responsable légal
Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Nom.....	Nom.....
Prénom.....	Prénom.....
Adresse.....	Adresse.....
Code postal.....	Code postal.....
Ville.....	Ville.....
Tel. fixe	Tel. fixe
Tel. mobile.....	Tel. mobile.....
Mail.....	Mail.....
Profession.....	Profession.....
Nom employeur.....	Nom employeur.....
Tel. travail.....	Tel. travail.....

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

annexe de l'hôtel de ville
52 rue racine
téléphone 04.78.03.67.84
télécopie 04.26.10.60.06
www.mairie-villeurbanne.fr

adresse postale

annexe de l'hôtel de ville
bp 81319
69609 villeurbanne cedex
en rappelant le service
concerné

Frère(s) et sœur(s) au même domicile

Nom	Prénom	Date de naissance	Scolarisé(es)	
			lieu de scolarisation	
			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

Attention : Si vous souhaitez inscrire plusieurs enfants pour l'année scolaire 2016-2017, vous devez obligatoirement renseigner un dossier par enfant.

Justificatifs à fournir pour toute inscription à l'école

- une copie du justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, d'eau, de gaz et de téléphone hors téléphone portable)
- une copie du livret de famille (toutes les pages utilisées) ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant
- si vous êtes affiliés à la CAF, une copie de l'attestation CAF précisant le nom et le numéro de l'allocataire.
- pour les parents séparés, divorcés ou en instance de divorce : une attestation sur l'honneur d'autorité parentale, ainsi qu'une copie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité de l'attestant, et, le cas échéant, le dernier jugement de divorce rendu.
- si votre famille ou seulement votre enfant réside chez un tiers : une attestation sur l'honneur datée et signée de la personne qui héberge ainsi qu'une copie recto/verso de sa Carte Nationale d'Identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Attention : le service ne fait pas de photocopies.

Vous devez renvoyer ce dossier complété et accompagné des pièces justificatives demandées à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville
Direction de l'éducation – Service relations aux familles
BP 81319
69609 Villeurbanne cedex

Vous recevrez un certificat de pré-inscription à votre domicile. Ce certificat indiquera l'école que devra fréquenter votre enfant. Il devra être présenté à la direction de l'école concernée pour admission définitive de votre enfant.

Pour rencontrer les directeurs et directrices d'écoles, nous vous invitons à prendre rendez-vous en amont. Le numéro de téléphone de l'école est noté sur le certificat de pré-inscription.

J'atteste exercer l'autorité parentale sur l'enfant pour lequel je demande une pré-inscription scolaire, que les déclarations ci-dessus sont conformes à la réalité et que je suis informé(e) qu'est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Cf. article 441-7 du code pénal

Fait à le :

Signature :